

# La germanisation du Jura

Autor(en): **Viatte, L.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **15 (1908)**

PDF erstellt am: **24.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-555258>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# La germanisation du Jura

---

*Messieurs,*

Une grande inquiétude s'est emparée, depuis quelque temps déjà, des enfants du Jura romand: la race aborigène se trouve peu à peu jetée hors de ses possessions; le sol jurassien est envahi par l'élément germanique; nos propriétés agricoles, les plus belles surtout, tombent dans la main des Bernois de l'ancien canton; la langue française soutient contre l'idiome allemand une lutte dans laquelle elle semble devoir succomber. Tel est, esquissé en quelques mots, le danger que nous voyons, avec un serrement de cœur bien compréhensible, grandir d'année en année.

Il est temps, Messieurs, de se préoccuper d'un état de choses qui alarme avec juste raison notre patriotisme. On m'a prié de vous entretenir aujourd'hui de ce sujet si grave. Je n'ai pas voulu décliner cette invitation, parce que je considère que le feu est à la maison et qu'il ne faut pas perdre une minute avant de courir au beffroi et d'organiser les secours. Etudions donc, si vous le voulez bien, pendant quelques instants le phénomène de transformation sociale qui s'accomplit sous nos yeux et qui affecte la fibre intime de l'âme jurassienne.

Je crois pouvoir, Messieurs, ramener à cinq le nombre des causes de cette évolution ethnique qui menace de nous engloutir. Ce sont: 1° la force d'expansion du paysan bernois; 2° l'influence du code Napoléon dans le règlement des successions et le partage des biens; 3° l'industrialisme; 4° l'absentéisme; 5° l'alcoolisme.

## PREMIERE CAUSE.

### Force d'expansion du paysan bernois.

Tout le monde sait que la forte race bernoise ne peut plus, depuis longtemps, se contenir dans les limites, étendues pourtant, de son canton. Cette population prolifique se répand au-delà et en tous sens dans les cantons voisins. Nous les voyons arriver chez nous, ces bons paysans bernois, ces *culs-jaunes* comme on disait autrefois, en qualité de fermiers ou de domestiques, puis au bout d'une ou de deux générations acquérir les domaines qu'ils ont exploités. Nos industries, ou plutôt notre industrie, car il n'y en a qu'une qui mérite notre attention, n'a pas le don de les captiver; ils restent ce qu'ils étaient avant leur immigration: des cultivateurs. Plus ils ont d'enfants, de fils surtout, plus ils ont de fortune; ce sont ceux-ci, en effet, qui secondent le père et lui épargnent les lourdes dépenses de la main d'œuvre. Ils s'attachent, ces enfants, au domaine paternel, qu'ils fructifient, jusqu'au jour où, devenus à leur tour chefs de famille, ils prennent à bail d'autres métairies pour se les approprier ensuite, dès que l'occasion se présente. Leur vie est simple et frugale. Attentifs à ne point se créer des besoins factices, toujours onéreux à satisfaire, ils ne convoitent pas ces amusements si chers aux populations industrielles, qui, tout en fatiguant le moral comme le physique, leur enlèvent les ressources nécessaires à l'entretien de leurs familles. Chez eux l'économie et l'épargne sont innées et c'est pourquoi ils savent amasser peu à peu des ressources qui leur permettent, au moment propice, de devenir propriétaires.

Nous avons beaucoup à apprendre d'eux et leur exemple devrait être pour nous le plus incisif des stimulants.

C'est ainsi qu'ils font acte de conquérant dans notre Jura et qu'ils le germanisent. Le maître d'un pays, ne l'oublions pas, c'est le propriétaire du sol; la patrie, c'est avant tout le foyer. Si nous n'avons pas de liens avec le sol ou si nous les avons brisés, nous ne sommes plus que des nomades, ballotés au hasard de nos besoins du

jour et de maintes circonstances fortuites, sans port d'attache, perdus au milieu de l'océan du monde, sans traditions, sans idées d'avenir, grincheux, colères, enfin découragés; laissant nos enfants, si nous en avons, se disperser dès la prime jeunesse aux quatre vents des cieux!

L'histoire nous apprend que les peuples se sont poussés vers les contrées propices à l'agriculture et qu'ils les ont abandonnées dès que celle-ci a périclité. Le déclin s'est produit au fur et à mesure de l'amoindrissement des forêts. Point d'agriculture sans forêt, car la forêt est le grand régulateur des eaux et des vents, le gardien de la santé publique. Par le déboisement inconsidéré, des pays jadis connus pour leur grande fertilité sont devenus des déserts: dans le midi, un soleil implacable en a fait des plaines arides et brûlées; dans le nord, la bise et le froid, les abris protecteurs n'existant plus, les a rendus semblables à la Sibérie. Et l'homme a marché plus loin, laissant derrière lui des monceaux de ruines, où s'étaient, quelques siècles auparavant, avec une végétation luxuriante d'innombrables richesses!

Or, qui maintiendra la forêt, qui la cultivera? Ce n'est pas l'ouvrier de fabrique, c'est le paysan. Si donc la population d'un pays se jette sans mesure dans les bras de l'industrie, elle entamera le capital forestier non seulement pour subvenir à ses besoins sans cesse grandissants, mais encore pour satisfaire les exigences insatiables de la construction spéculative et alimenter le commerce et l'exportation effrénés du bois. La forêt disparue, cette population émigrera avec l'industrie sous d'autres cieux.

A ce point de vue, je ne puis m'empêcher de saluer l'arrivée de ces colonies de paysans, qui, s'emparant de la bêche quand les indigènes courent à la lime, préservent notre pays de la ruine à laquelle, sans ceux-là, il serait lentement mais irrémédiablement voué.

Mais, en le sauvant de la ruine matérielle, ces étrangers en deviennent les maîtres, et, quand un siècle se sera écoulé, là où la langue de Racine et de Chateaubriand courait sur toutes les bouches, on n'entendra plus que l'âpre et guttural accent du *Bernerdütsch*.



## DEUXIEME CAUSE.

### Influence du code Napoléon.

Le code Napoléon, qui nous régit depuis un siècle, est admirable par sa belle ordonnance comme par la clarté de son style et la précision de ses termes. Mais, élaboré à une époque où les idées sorties de la Révolution française étaient considérées comme des dogmes intangibles, il s'est fait l'incarnation du principe égalitaire. Par peur des majorats, dont les abus, sous l'ancien régime, n'ont pas peu contribué à précipiter la crise dans laquelle la France s'est débattue à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, il est tombé, comme nous le verrons tout à l'heure, dans l'excès opposé.

Deux principes ont été posés par lui, à part la suppression des substitutions, pour régler le partage des biens. Et par *biens* il faut entendre surtout les immeubles, la fortune mobilière résidant dans les porte-feuilles, si considérable aujourd'hui, étant inconnue à l'époque de sa promulgation. Le premier de ces principes, c'est que nul n'est tenu de rester dans l'indivision, nonobstant convention contraire; tout au plus peut-on ajourner le partage pendant cinq ans. Le second, c'est que chaque copartageant a le droit de réclamer sa part en nature de tout immeuble partageable, et les parts, sous réserve de dispositions testamentaires renfermées d'ailleurs dans les limites fort étroites de la disponible, doivent être égales.

Sous l'influence de ce double principe on en est arrivé, d'une part, à des partages ou des licitations prématurés et, d'autre part, à l'émiettement du sol.

Les perturbations sociales et économiques qui en ont été les conséquences sont une des principales causes de l'ébranlement des familles et du déclin de l'agriculture.

Il m'est facile de le démontrer.

Supposons le décès d'un père de famille laissant après lui sept à huit enfants non encore élevés — ce cas n'est certes pas rare chez nous — et une propriété rurale composée d'une maison, d'un enclos et de quelques beaux champs qu'il s'est appliqué, sa vie durant, à agrandir dans la mesure de ses moyens. Tant que les enfants resteront

avec la mère, s'ils sont convenablement élevés, les choses iront bien. Mais voici qu'au bout de cinq à six ans, l'un des aînés, fille ou garçon, se marie. Une année sera à peine écoulée qu'il réclame *sa part*.

Nul n'étant tenu de demeurer dans l'indivision, la mère et les autres enfants, mineurs ou non, seront contraints de subir le partage.

Qu'arrivera-t-il? La propriété sera exposée aux enchères publiques et adjugée à un étranger, à moins que la mère ne la rachète. Mais presque toujours la mère sera hors d'état de la racheter, soit qu'elle n'en possède pas les moyens, soit qu'elle recule, veuve et chargée d'enfants en bas âge, devant l'impossibilité ou la trop lourde tâche d'en assumer l'exploitation. Si le contraire se produit, ce ne sera jamais qu'une exception.

Voilà donc une famille jetée hors de son foyer et de la demeure ancestrale! Et ce sera bien souvent un fermier bernois qui l'aura acquise.

Supposons, maintenant, le cas où les enfants sont tous majeurs au moment de l'ouverture de la succession. La plupart d'entre eux sont déjà mariés et le partage devra avoir lieu immédiatement. Ils décideront de vendre la maison et l'enclos aux enchères publiques; ce sera sans doute, et encore ce n'est pas sûr, l'un des enfants qui s'en rendra acquéreur. Mais les beaux champs seront morcelés, chaque héritier exigeant sa part en nature. Ceux qui sont demeurés paysans conserveront ces morceaux de champs; mais ceux qui auront appris une partie d'horlogerie n'auront rien de plus pressé, surtout s'ils ont obtenu du travail dans une fabrique située hors de la commune, peut-être hors du district et même hors du canton, que de vendre au premier venu et à bon marché, pour se créer un petit pécule, les parcelles tombées dans leur lot.

La même chose se produira à chaque génération nouvelle, de sorte que le sol se divisera successivement en parcelles de plus en plus petites. Dans ces conditions, l'exploitation agricole devient progressivement plus difficile et aussi plus onéreuse par suite de l'augmentation des frais généraux occasionnés par les pertes de temps que le paysan éprouve en allant de droite et de gauche faire ses labours

et recueillir ses récoltes sur des parcelles exigües, disséminées dans plusieurs finages.

Comment l'agriculture pourrait-elle se soutenir et vivre dans un pays qui a poussé l'émiettement du sol pour ainsi dire à l'infini? Or, c'est à cette extrémité plus que fâcheuse que le code Napoléon a conduit notre Jura, certains districts surtout.

Quant aux fermes d'un seul tenant, neuf fois sur dix elles passeront aux mains des paysans bernois, car ce sont celles-là surtout qu'ils convoitent et dont ils préparent de longue main l'acquisition.

\*\*\*

J'entends déjà l'objection. Que ce soit des Jurassiens, dira-t-on, ou des Bernois qui détiennent nos terres, le résultat restera le même, puisque c'est le code Napoléon qui régit le Jura.

C'est là une profonde erreur. En matière de successions et de partages, c'était, avant la loi fédérale du 25 juin 1891 sur les rapports de droit civil des citoyens établis ou en séjour, la loi d'origine qui était applicable et non la loi du domicile. Sous ce rapport, le Jura était à considérer comme un autre Etat à l'égard du vieux canton; les Bernois établis dans le Jura restaient donc soumis aux lois de l'ancienne partie du canton. L'entrée en vigueur de cette loi n'a pas changé la situation, comme on pourrait peut-être le croire, parce que la loi fédérale que je rappelle n'est pas applicable aux ressortissants de l'une des deux parties du canton de Berne établis dans l'autre. Elle ne vise que les rapports intercantonaux, sauf les dispositions contraires qu'elle renferme. Telle est la jurisprudence de notre Cour d'appel (Conf. arrêt du 24 juin 1897, Zeits: XXXIV, p. 64 et arrêt du 31 janvier 1899, Zeits: XXXV, p. 568).

Admettons cependant qu'il en soit autrement, que le code Napoléon ait une assise territoriale et soit absolument soustrait à l'influence du statut personnel. Je dis que, même dans ce cas, on ne saurait établir une parité entre les uns et les autres. Ceci pour trois raisons.

La première raison est que les Jurassiens sont depuis un siècle à la merci du code Napoléon, tandis que les Ber-

nois commencent seulement à en faire l'expérience. A l'égard de ceux-là le mal est déjà consommé; pour ceux-ci il ne s'est pas encore produit et il ne se produira pas, parce qu'avant très peu de temps nous aurons un code civil suisse, qui, heureusement, régit cette matière d'après d'autres principes. L'application pendant cent ans du code Napoléon a établi des idées en matière de partage qui ont pénétré l'âme de notre peuple et contre lesquelles il serait vain, sans un nouveau code, d'essayer de réagir.

La seconde raison est que les Bernois sont et veulent rester paysans avant et malgré tout. Tandis qu'en général nous avons hâte de convertir notre héritage en monnaie pour embrasser une carrière industrielle et posséder de l'argent liquide, eux préfèrent conserver jalousement le leur pour le cultiver et l'agrandir. Ils voient dans l'industrie plutôt un mirage, auquel par instinct, dirait-on, ils savent se soustraire. Leur mentalité, fruit de leur éducation et de l'atavisme, ne les pousse pas à fuir les champs pour courir vers les cités. Les revenus d'une terre bien cultivée, les produits d'un beau bétail leur paraissent plus engageants, bien qu'ils leur coûtent plus de sueurs, que la solde mensuelle des fabriques. Une grange bourrée, un grenier rempli, un cellier et des caves garnis, des étables pleines, leur semblent plus précieux que les économies sonantes de l'atelier. Pour rien au monde leur esprit positif ne s'accommoderait d'un changement qui, à leurs yeux, leur ferait lâcher la proie pour l'ombre. Ont-ils vraiment tort?

La troisième raison est qu'ils auraient le bon esprit, leur intérêt le leur conseillant puisqu'ils demeurent tous cultivateurs, de s'entendre pour opérer des échanges rationnels. De telle sorte qu'ils seraient constamment tenus en éveil par la perspective de réaliser des agrandissements successifs.

### TROISIEME CAUSE

#### L'industrialisme.

Qu'entend-on par l'industrialisme? C'est un système social qui consiste à envisager l'industrie comme le prin-



cipal but de l'homme et des sociétés politiques. Pas n'est besoin d'être grand clerc ni d'avoir acquis une expérience longue et variée pour en découvrir assez vite les erreurs. Fourier tient l'industrialisme pour une chimère scientifique. Ce système a cependant fait école, car ils sont légion ceux qui ne voient la prospérité et le bonheur d'un pays que dans la prépondérance de l'industrie.

L'Industrie, il faut le reconnaître, s'est présentée un peu partout, dans notre Jura notamment, sous les dehors d'une belle et charmante dame, habillée de soie et coiffée à la mode, la bouche pleine de sourires, le regard séduisant et presque fascinateur, semant à pleines mains des réclames alléchantes et débitant un boniment finement composé d'une voix aussi douce, aussi captivante que celle des sirènes. Qui eût pu résister à tant de charmes, à tant de séduction? Notre bonne mère l'Agriculture devenait bien paysanne à côté de cette élégante, avec la rude mais solide étoffe de sa robe, la simplicité de sa tournure, la modestie de son maintien et la timidité de son langage. Faut-il donc bien s'étonner que les jeunes gens, dominés par un irrésistible attrait, aient faussé compagnie à la bonne fermière pour courir après l'éblouissante fée; que les jeunes filles, pour avoir des mains blanches et porter de jolies toilettes, se soient lancées sur ses traces, délaissant tous ainsi la campagne et les champs pour s'installer à la ville et dans les ateliers?

Dieu me garde, cependant, de dire le moindre mal de l'Industrie! Encore qu'elle n'ait pas tenu toutes ses promesses, il s'en faut! elle a fait du bien au monde et à notre pays, et, si son activité a endommagé l'Agriculture, accordons lui l'excuse que cela s'est fait sans son vouloir. Mais ne portons pas plus loin l'indulgence et considérons que le dépeuplement de la campagne, ruineux pour tout le monde, est le résultat direct non pas de l'industrie mais de l'hypertrophie, si j'ose m'exprimer ainsi, qui l'a atteinte et qui est connue sous le nom d'*industrialisme*. Il en est résulté ces deux phénomènes bien apparents: le développement démesuré et extraordinairement rapide des villes pendant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et la surproduction des produits industriels.

L'histoire ne nous offre, je crois, aucun exemple d'un agrandissement des villes comparable à celui qui a marqué l'époque contemporaine. Tandis que pendant une série de siècles les villes de l'ancien continent sont restées figées dans le cercle étroit de leur première ou deuxième enceinte, on les a vues tout à coup faire éclater leurs remparts, combler leurs fossés et déborder de tous côtés bien au-delà des faubourgs. Leur population s'est doublée, triplée et quadruplée dans le court espace de 50 ans. Dans le nouveau-monde, ce fut bien pis ; là, où naguère régnait le désert, se sont édifiées en un clin d'œil des opulentes cités, reliées entre elles par un vaste réseau de voies ferrées et remplies de fabriques. Cet essor des villes a quelque chose non seulement d'imposant mais encore de vertigineux ; il ne s'est produit que par l'affluence des habitants de la campagne, qui dès lors a manqué de bras.

Comme conséquence inévitable de cette émigration provoquée et alimentée par la création d'un nombre infini d'usines, le monde se voit inondé de produits fabriqués, parce que la production industrielle, poussée à l'extrême grâce à la concentration de la main-d'œuvre et des capitaux, a fini par atteindre et dépasser les besoins de la consommation. Vient alors la crise, dont les pernicious effets éprouvent à la fois le patron et l'ouvrier. Pour ce dernier, ces effets sont souvent terribles.

C'est ici que le mirage prend fin et que la réalité apparaît dans toute son effrayante tristesse. Voici d'abord le chômage qui prive l'ouvrier de son salaire et apporte dans son logis, s'il peut le conserver, le besoin, puis la détresse. Il faut très peu de chose, dans ces moments de souffrance morale et de dénûment matériel, pour provoquer chez lui une violente exaltation et le conduire aux pires excès. Le socialisme antichrétien, toujours à l'affût, se hâte de lui envoyer ses émissaires qui ne savent rien trouver de mieux, sous le prétexte de lui venir en aide, que de souffler dans son cœur la haine des classes et d'exciter toutes ses convoitises. Désormais plus de paix ni de bonheur pour lui ; la crise lui a fait à l'âme une morsure que la reprise des affaires n'est pas capable de cicatriser tout à fait. Et c'est ainsi qu'il achève sa vie, en proie à un état d'esprit qui



le trouble sans répit et consume ses forces dans une irritation et des jalousies perpétuelles.

Au chômage occasionné par les crises industrielles vient s'en ajouter un second, auquel l'ouvrier ne peut pas davantage se soustraire; c'est celui de la grève. Voilà pour lui derechef même gêne, mêmes souffrances, même exaspération, même désastre.

L'ouvrier n'arrive pas, dans ces villes si fascinantes pour le campagnard, à caresser l'espoir de devenir propriétaire, d'avoir un chez soi, de goûter les joies du jardinage et de se sentir à l'aise.

Ne vous imaginez donc pas, mes chers et bons villageois, que tout soit rose sur le pavé des villes et que votre sort soit inférieur à celui des citadins.

Je ne puis résister au désir de vous faire connaître un article paru il n'y a pas très longtemps dans un journal de la Suisse allemande. Il vous fera voir quelle est la condition faite actuellement à une population agricole qui a subi la séduction de l'industrialisme en échangeant la charrue contre la machine à tisser.

» J'eus dernièrement, raconte le correspondant de  
» ce journal, l'occasion de visiter le pays industriel  
» de Glaris. Dans un village situé entre Glaris et  
» Linthal, je m'informai un peu des conditions de  
» vie de ces ouvriers, dont une fabrique de l'endroit occu-  
» pait de trois à quatre cents. Ce que j'entendis me fit  
» presque dresser les cheveux sur la tête. Les salaires  
» journaliers y sont de 3 fr. à 3 fr. 20 au maximum;  
» une vingtaine de travailleurs à peine gagnent 3 fr. 20;  
» dans les branches où le contrat est en vigueur, la paie  
» maximale va jusqu'à 4 fr. 50; il y a même des ouvriers  
» qui reçoivent le misérable traitement de 40 à 30 fr. par  
» mois. A l'ouïe de ces chiffres, je me demandai comment  
» ces gens pouvaient vivre. Je ne tardai pas à l'apprendre.  
» En pays glaronnais, hommes et femmes vont à l'usine.  
» Quant aux enfants, ils sont soignés tant bien que mal,  
» à la hâte. Les parents partent de bonne heure, le matin,  
» pour la fabrique; à midi, la femme rentre une demi-  
» heure plus tôt pour faire son dîner. Puis elle laisse bien  
» vite son ménage pour retourner au travail jusqu'au soir.

» Et alors la famille se retrouve réunie, mais non pour  
» se reposer. Après le souper, il faut laver, raccommoder,  
» repasser. Il est 10 et souvent 11 heures, lorsqu'on peut  
» aller se coucher. Mais le dimanche? Il y a des services  
» religieux à Linthal et à Schwanden, mais c'est tout au  
» plus si l'on peut s'y rendre une fois par mois, car il  
» faut que le travail de la maison se fasse. Salaires de  
» misère, absence de tout délassement, hausse persistante  
» du coût de la vie, telle est la situation en pays de Gla-  
» ris. Si du moins les salaires augmentaient eux aussi;  
» mais ils tendent plutôt à baisser, en raison de l'immi-  
» gration d'ouvrières italiennes, qu'on paie moins que les  
» ouvrières du pays. Depuis des années, le prix de la  
» main-d'œuvre est resté le même. Cependant les fabri-  
» cants ont sensiblement haussé le prix de leurs produits.»

La peinture que je vous fais, si sobre, des tourments qui agitent cet être désemparé qu'est l'ouvrier de la ville, vous montre assez que son sort n'est point digne d'envie. Vous avez, vous agriculteurs, bon appétit et bon sommeil, bon air et bon gîte, provisions de toutes sortes et vivres sous la main; que vous manque-t-il? L'accueil serait plutôt à chercher dans cette abondance de biens qui porte naturellement à une nonchalante quiétude, émousse l'esprit d'initiative et de prévoyance et l'enlise dans les mares de la routine.

Vous voulez de l'industrie? Eh bien! faites de l'industrie agricole. Je m'explique: consacrez vos efforts à augmenter la production de vos terres par la culture intensive; organisez l'association, les syndicats; appelez à votre aide la science agricole qui ne connaît plus les terrains improductifs; fondez des caisses rurales, des sociétés d'assurances, de secours, de ventes et d'achats, etc. Quel vaste champ s'ouvre ainsi à votre activité! Quel stimulant pour votre légitime ambition de prospérer et de vous créer des économies pour les jours de la vieillesse!

Allez plus loin: établissez, si vous le pouvez, à côté de l'élevage l'industrie laitière qui a pris une importance si considérable dans la vie moderne. Cette industrie, vous le savez, consiste à transformer le lait, qui est la matière première, en divers produits fabriqués: beurre, fromage,

lait condensé, ou à le livrer à des industries connexes telles que les chocolateries.

#### QUATRIEME CAUSE

##### L'absentéisme.

Sous cette dénomination on entend l'absence permanente des grands propriétaires anglais en Irlande, qui n'ont aucun contact avec les paysans qui cultivent leurs terres et ne sont en relations avec eux que par des intermédiaires: régisseurs ou entrepreneurs. Ils vont dépenser leurs revenus dans les grandes villes, et c'est autant de perdu pour la région où sont situés leurs biens.

L'absentéisme a pénétré en France et notre pays en souffre également, sous une forme adoucie, il est vrai. Il est vivement à souhaiter qu'au lieu de louer leurs domaines, nos propriétaires fortunés les cultivent eux-mêmes, ou tout au moins en dirigent la culture, les améliorent et répandent autour d'eux, avec l'exemple d'un grand amour de la nature et du foyer, des semences de progrès, de travail intelligent, de moralité et de civilisation. Par là le peuple des campagnes serait encouragé et stimulé; il serait moins tenté d'aliéner son patrimoine et il puiserait au contact des riches propriétaires, cultivateurs comme eux, mais instruits, des leçons d'agriculture, des conseils pour la bonne tenue de ses fermes, l'élève de son bétail et le placement de ses produits, un solide appui enfin pour la création de syndicats, de sociétés d'assurance, etc., comme aussi pour le développement de l'industrie laitière.

Nous sommes privés de ce grand secours parce que, généralement, les propriétaires des grandes fermes jurassiennes habitent la ville ou l'étranger, où ils professent des carrières libérales s'ils ne vivent de leurs rentes. Les uns tiennent à les conserver et à les transmettre à leur postérité, parce qu'elles sont un héritage auquel s'attachent de pieux souvenirs familiaux; les autres, plutôt capitalistes, les ont acquises à titre de placement de fonds, non pas sans doute pour obtenir un gros revenu, mais afin de se créer une réserve, une sorte de caisse d'épargne, et de léguer à leurs enfants des fonds forestiers qui auront plus tard une très grande valeur.

Ces fermes sont donc louées, et ce sont pour la plupart des anabaptistes ou des paysans de l'ancien canton qui les cultivent jusqu'à ce que vienne la génération de ceux qui, n'éprouvant plus les mêmes sentiments que leur ancêtre ou n'ayant aucun plaisir à posséder un domaine qui n'est pas chaque jour sous leurs yeux, n'hésitent plus à les vendre. Or, qui est-ce qui les achète? Ce sont les fils des anciens fermiers, parce qu'ils les connaissent bien et qu'ils les affectionnent pour y être nés et pour y avoir été élevés. Et voilà comment la terre jurassienne sort des bonnes familles du pays pour devenir la propriété des étrangers établis sur notre sol! Voilà un facteur puissant de germanisation!

### CINQUIEME CAUSE

#### L'alcoolisme.

Il n'entre pas dans mes vues de greffer sur le sujet que je traite une conférence antialcoolique. Ce serait un hors-d'œuvre. Aussi bien ai-je déjà livré un travail il y a deux ans, dans lequel je me suis appliqué à faire ressortir quel grand fléau est l'alcoolisme pour l'agriculture et l'industrie. Il importe cependant que je fasse voir, au moins en quelques mots, que ce fléau est une des causes, et non la moindre peut-être, de la germanisation de notre pays.

Je suis loin de prétendre que les Allemands sont gens sobres et les Jurassiens gros buveurs. Les démentis pleuvraient. Je dis seulement que notre pays est à ce point envahi par l'alcoolisme que beaucoup de paysans ne peuvent plus, pour s'y être livrés, conserver leurs propriétés. La boisson leur a cassé les bras; ils ont négligé la culture des terres, l'entretien de la maison, les soins à donner aux bestiaux; ils ont dépensé leur temps et leur argent au cabaret, contracté des dettes, consommé leur ruine. Il leur a donc fallu vendre bon gré mal gré ou se laisser exproprier. A l'adjudication il s'est trouvé un amateur dans la personne d'un paysan allemand, sobre celui-là, qui a fait l'acquisition du domaine.

Il n'en arrive sans doute pas ainsi dans tous les cas. Grâce à Dieu, quand des ventes ou des expropriations ont



lieu, on voit encore des agriculteurs du pays, et ils sont nombreux, se porter acquéreurs. Ceci se produit lorsqu'il s'agit d'acheter une pièce de terre qui est voisine ou qui convient pour une autre raison. Mais si les enchères ont pour objet une grande exploitation rurale, dans la majeure partie des cas elle est adjugée à un de nos concitoyens de l'ancien canton établi dans le Jura. C'est cela qui est inquiétant, car ce sont les grandes fermes qui comptent en agriculture et l'avenir du pays appartient à leurs propriétaires.

### CONCLUSION

Quelle conclusion puis-je et dois-je tirer de mon exposé? Quels remèdes vais-je vous proposer?

Pour chacune des causes de germanisation, ou à peu près, que j'ai signalées, le remède s'indique de lui-même. Tous les remèdes peuvent se résumer dans ces simples mots: **Retournons à la terre et vivons sobrement**, afin de nous bien porter, de la bien travailler et de la conserver. De cette manière nous éteindrions au moins les causes résultant de l'industrialisme et de l'alcoolisme.

Mais n'oublions pas de cultiver et de développer l'enseignement ménager, afin de restituer à la mère de famille l'influence et les aptitudes qui doivent en faire la reine du foyer. Il convient, à cet égard, d'applaudir sans réserve à la résolution prise il y a quelques jours par le Congrès international de l'enseignement ménager qui s'est tenu à Fribourg, résolution conçue en ces termes:

« On peut remédier dans une mesure certaine à la dépopulation des campagnes et à toute la crise rurale par l'école ménagère, en instruisant sérieusement la femme de sa mission technique et sociale de ménagère agricole. »

Les erreurs du code Napoléon vont bientôt disparaître par la promulgation du code civil suisse, qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1912.

Reste l'immigration des Allemands dans notre Jura. On ne peut l'interdire ni l'empêcher, et ce ne serait pas à souhaiter. Elle diminuera considérablement d'importance, si les gens du pays retournent à l'agriculture et s'y maintiennent. Quant au reste, il suffira, pour en conjurer

les effets, d'observer le mot d'ordre donné par la société pédagogique jurassienne réunie à St-Imier au mois d'août 1906. Pour résister à la propagande mise en œuvre par des gens trop zélés et peu clairvoyants, cette société a émis les vœux suivants:

1° Les enfants des familles allemandes établis dans le Jura bernois suivront les mêmes écoles que les autres.

2° Dans le Jura bernois romand, les écoles allemandes n'ont pas leur raison d'être.

M. René Henry, dans son excellente brochure intitulée *La Suisse et la question des langues*, a indiqué la véritable solution du problème linguiste dans les cantons mixtes. « Il faut, dit-il, que les nouveaux venus *s'assimilent* avec les habitants du pays. Cette assimilation des dispersés est nécessaire et elle est facile; pour la réaliser, on opère moins sur eux que sur leurs enfants. C'est ainsi que les églises allemandes sont nombreuses en pays romand, et inversement, tandis qu'en matière d'écoles **la règle est qu'on doit parler la seule langue de la région.**

En d'autres termes, la langue, dans la Confédération suisse, doit être soumise *au principe de la territorialité*. Nous avons quatre groupes linguistes: allemand, français, italien et romanche. « Ces groupes, dit encore M. Henry, sont des groupes naturels, donnés. Leur existence est un fait dont il faut tenir compte, qu'on s'en réjouisse ou qu'on la déplore.

» Les habitants de chacun d'eux tiennent à garder leurs habitudes, leur façon de parler et de penser, à rester eux-mêmes, à se perpétuer tels qu'ils sont. Ils forment une société linguistique imbue de l'idée qu'elle veut vivre paisible sur son territoire et qu'elle en a le droit; elle est chez elle.

» Si ces sortes de sociétés linguistiques étaient troublées, si leur existence était menacée ou par la puissance publique ou par l'immigration d'éléments inassimilables, elles finiraient par prendre des allures de nationalités. Un patriotisme linguistique naîtrait chez chacune d'elles; or, le patriotisme linguistique est — avec le patriotisme religieux — le plus intolérant de tous. »



C'est donc, Messieurs, une suprême nécessité, pour le bonheur et le salut de la Suisse, de défendre avec la dernière énergie, dans la question des langues, la règle du statut territorial. Autrement, le groupe allemand, qui est deux fois plus fort que les trois autres groupes réunis, les opprimerait. Nous verrions se réaliser le vœu de ceux qui cherchent à germaniser la Suisse welsche.

Dans les cantons mixtes, les tronçons linguistiques les plus forts chercheraient alors à détruire les autres. Et, comme le fait observer avec tant de justesse M. Henry, « les vaincus, mécontents et malheureux, perdraient la meilleure raison d'être de leur attachement à la Confédération. Les dispersés, brutalement traités au cours de la lutte et dès lors soucieux de transmettre à leurs enfants leur langue devenue nationale, seraient exaspérés et écrasés ».

Notre belle patrie, dans laquelle malgré tout il fait si bon vivre, serait en proie aux plus cruels et aux plus affligeants déchirements, si ces tendances conquérantes n'étaient vivement réprimées. On ne conçoit pas qu'un journal aussi marquant que le *Bund* se soit fait, il n'y a guère longtemps, le champion des écoles allemandes dans le Jura romand. Mais, heureusement, des voix fortes se sont aussitôt élevées dans la Suisse allemande pour protester contre cette tentative de germanisation. Je citerai seulement les réponses de deux journaux bien répandus de l'Argovie et de Zurich aux articles du *Bund*.

L'*Aargauisches Wochenblatt* écrivit: « Ces articles soutiennent une opinion qui mérite l'épithète d'antisuisse. Une telle polémique est importée des pays de la couronne d'Autriche où Pangermanistes, Tchèques et Italiens se querellent sans trêve. Entre nous, nous parlons de Suisse à Suisse et non d'Allemand à Français. »

Et la *Züricher Post*:

« La demande de nouvelles écoles dans le Jura ne se justifie que si on a l'intention d'engager une véritable lutte des langues dans le Jura et de repousser par tous les moyens les limites de la langue française pour faire place à la langue allemande. Il faut bien se garder d'une telle politique qui ferait le bonheur des pangermanistes. »

Messieurs, le patriotisme suisse veut qu'un droit égal reste assuré à chaque race et à chaque langue. Nous voulons rester un peuple de frères et, afin de travailler joyeusement et avec courage au bien de l'ensemble, nous entendons nous mouvoir à notre guise dans notre propre maison.

L. VIATTE.



